

Moudon, le 25 juin 2025

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 24 juin 2025
Présidence : Julien Pittet

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 83/25

Révision partielle du Règlement du Conseil communal (RCC)

- vu le préavis de la Municipalité No 83/25 ;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. adopte la modification des articles :

Art. 1a.— amendé avec la modification suivante : Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment à toute personne, quelle que soit son identité de genre,

Art. 50.- amendé avec la modification suivante : Les autres commissions permanentes ou délégations du Conseil sont :

a. Les commissions thématiques, nommées lors de la séance d'installation du Conseil, pour la durée de la législature :

- 1) la commission des pétitions (cinq membres)**
- 2) le Bureau du banquet de Cornier (trois membres)**
- 3) la commission du tourisme (cinq membres)**

b. Liste non modifiée selon le nouveau Règlement proposé.

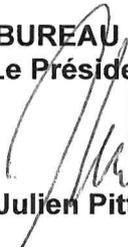
Art. 62.- amendé avec la modification suivante : Si elle est jugée recevable, la proposition est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil et envoyée à chaque conseiller avant la séance de groupe concernée.

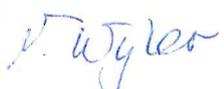
2. adopte la modification des articles 9, 17, 25, 32, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 60, 61, 63, 64, 75, 80, 96, 112 et 113 du Règlement du Conseil communal telles que proposés dans le préavis,
3. prend acte que les modifications adoptées entraînent une renumérotation partielle des articles du Règlement du Conseil communal,
4. charge la Municipalité de fixer l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement du Conseil communal après l'approbation par le Chef du Département concerné.

Le préavis No 83/25 est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 4 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2025.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : La Secrétaire :


Julien Pittet


Nicole Wyler

